



Renouvellement de titre

Par Anonyme019237

Bonjour,

J'ai obtenu un titre de séjour vie privée et familiale l'an dernier. Dans le cadre de cette démarche, j'ai eu à payer un frais de régularisation de 200? en plus des 225? de timbres fiscaux.

J'ai maintenant deux questions :

* Je fais maintenant ma demande de renouvellement. Dois-je à nouveau payer le frais de régularisation ?

* Mon premier titre a été validé pour un an. Est-il possible de demander un titre multi-annuel dans le cadre de ce renouvellement ? Si oui, comment ?

Cordialement